Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INSTITUT de STATISTIQUE de l'UNESCO

UIS/ISCED/2012

Montréal, janvier 2012

Pays : ____________________

Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux

1. Les pays **ayant déjà complété** le *Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux* (UIS/ISCED/2007 ou 2008) doivent passer en revue les informations fournies et indiquer tout changement dans ce questionnaire. Pour réviser les informations fournies par votre pays, veuillez contacter l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) à: **uis.survey@unesco.org**
2. Les pays **n'ayant pas complété** le *Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux* sont invités à le retourner dûment rempli.
3. Pour soumettre directement les données à l'ISU, veuillez cliquer sur le bouton **[Soumettre]** à la fin du questionnaire ou l'envoyer par courrier électronique à: **uis.survey@unesco.org**
4. **Adobe Reader 8.0** ou supérieur est requis pour remplir ce questionnaire. La dernière version de Adobe Reader peut être téléchargée à : **http://get.adobe.com/reader/**
5. Pour toute question concernant le questionnaire, veuillez contacter l'ISU par courrier électronique : **uis.survey@unesco.org**; fax: (1 514) 343-5470; ou par la poste : P.O. Box 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3J7, Canada.

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Veuillez indiquer ci-après les coordonnées de la personne responsable de remplir ce questionnaire. Les champs obligatoires sont marqués par un *.

Répondant 1 : Personne responsable de remplir ce questionnaire

- ◯ M.
- ◯ Mme

Nom de famille * ____________ Prénom ____________

Titre de la fonction (ou poste) ____________

Nom de l'institution * ____________

Adresse ____________ Ville ____________

Pays * ____________ Code postal ____________

Téléphone: Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____ Poste ____

Fax : Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____

Portable : Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____

Courrier électronique * ____________ Site Web de l'institution ____________

Répondant 2 : Directeur de l'institution (si différent du Répondant 1)

- ◯ M.
- ◯ Mme

Nom de famille ____________ Prénom ____________

Titre de la fonction (ou poste) ____________

Nom de l'institution ____________

Adresse ____________ Ville ____________

Pays ____________ Code postal ____________

Téléphone: Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____ Poste ____

Fax : Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____

Portable : Indicatif du pays ____ Indicatif régional ____ Numéro ____

Courrier électronique ____________ Site Web de l'institution ____________

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Le tableau comporte trois sections avec 19 items. **La Section I** concerne le système d'enseignement formel ou ordinaire mais exclut l'éducation des adultes. **La Section II** présente l'éducation des adultes aussi bien dans le système formel que non formel. **La Section III** sollicite des renseignements sur les autres types d'éducation non formelle.

L'enseignement formel est « l'enseignement dispensé dans le système des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels qui constitue normalement une « échelle » continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant, en général, entre 5 et 7 ans et se poursuivant jusqu'à 20 ou 25 ans… ». **L'enseignement non formel** est « toute activité éducative organisée et durable qui ne correspond pas exactement à la définition de l'enseignement formel donnée ci-dessus. L'enseignement non formel peut donc être dispensé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'établissements éducatifs et s'adresser à des personnes de tout âge. Selon les spécificités du pays concerné, cet enseignement peut englober des programmes d'alphabétisation des adultes, d'éducation de base d'enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ordinaire et professionnelles, et de culture générale. Les programmes d'enseignement non formel ne suivent pas nécessairement le système « d'échelle » et peuvent être de durée variable ». Voir le glossaire du *Manuel CITE 1997*: www.uis.unesco.org/publications/ISCED97.

I. Enseignement formel ou ordinaire (excluant l'éducation des adultes)

Cette section devrait inclure tout programme éducatif [1] qui, selon les définitions inscrites dans la première section du *Manuel d'instructions pour remplir le Questionnaire sur les statistiques de l'éducation 2012*, Section 1, qui stipule que les programmes dont les données doivent être présentées comprennent l'enseignement ordinaire dispensé dans les écoles de l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et post-secondaire non-supérieur, dans les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur; l'enseignement public (ou relevant de l'État) et l'enseignement dispensé dans les écoles et universités privées; l'éducation répondant à des besoins spéciaux; l'enseignement à distance, l'enseignement à plein temps et à temps partiel et l'enseignement des étudiants étrangers. Veuillez exclure tout programme d'éducation des adultes.

II. Education des adultes[2] (formelle et non formelle)

Cette section comprend tout programme d'éducation conçu pour les personnes dont l'âge dépasse l'âge régulier de fréquentation scolaire soit dans le système formel ou non formel.

III. Autre éducation non formelle

Cette section comprend tous les programmes ou activités qui ne peuvent être classés dans les Sections I et II mais dont le but principal demeure l'apprentissage. Ces activités éducatives peuvent viser différents audiences, groupes d'âges et buts avec des contenus divers menant ou non au marché du travail ou à l'entrée du système d'éducation formel. Tout programme d'aspect récréatif pour autant qu'il comporte un aspect d'apprentissage doit être inclus. Nous vous prions de reporter tout programme de ce type se déroulant dans votre pays. Il est compréhensible que le détail de certains programmes d'éducation non formelle ne soit connu du ministère de l'éducation. Cette enquête vise à collecter les renseignements actuellement disponibles.

DÉFINITIONS

Colonne 1 : *Titre du programme*

Colonne 2 : *Conditions minimales d'admission*
Un étudiant peut être tenu de rencontrer des conditions d'admission de base avant de pouvoir s'inscrire à un programme. Par exemple, être âgé de 6 ans pour pouvoir commencer l'école primaire ou détenir un diplôme de niveau secondaire pour pouvoir s'inscrire à un programme de formation des professeurs.

Colonne 3 :
Diplôme, accréditation ou certification obtenu(e) à la fin du programme
Noter le nom de tout diplôme, accréditation ou certification que peut obtenir un étudiant à la fin du programme.

Colonne 4 :
I-4 : *Âge*
Âge théorique d'entrée – L'âge auquel un(e) étudiant(e) à plein temps entame un programme en supposant qu'il (elle) débute à l'âge d'entrée officiel au plus bas niveau sans redoublement ni saut d'année. C'est souvent mais pas toujours l'âge d'entrée typique ou le plus courant du programme ou niveau.
II-4 et III-4 : Intervalle de l'âge d'entrée – L'âge d'entrée pour ces programmes ou activités peut varier énormément. Veuillez spécifier lorsque plusieurs options s'appliquent (par ex. de 16 à 20 ans pour l'un des programmes d'éducation des adultes, 25 ans et plus pour un programme de TI, de 7 à 15 ans pour des écoles de langues en dehors de l'enseignement formel ou ordinaire, etc.).

Colonne 5 : *Durée*
Le nombre d' **années** prévu pour l'enseignement d'un programme ou d'une activité.
I-5: Durée théorique – Veuillez noter que la durée théorique d'un programme correspond souvent mais pas toujours à la durée typique ou courante.
II-5 et III-5: Durée – La durée de ces programmes/activités peut varier énormément (par ex. de 6 mois à 2 ans). Veuillez fournir toutes les variantes possibles.

[1] « Suppose un contenu éducatif qui consiste d'un ensemble ou d'une séquence d'activités éducatives visant la réalisation d'un objectif ou de tâches éducatives fixe(s). Par exemple, ces objectifs peuvent mener au prochain niveau d'étude, à une qualification d'un seul ou plusieurs métiers ou simplement accroître ses propres connaissances. » Voir les paragraphes 18-20 du *Manuel CITE 1997* pour de plus amples renseignements.

[2] Le glossaire du Manuel CITE 1997 définit l'éducation des adultes « comme étant l'ensemble des processus éducatifs organisés qui permettent à des personnes considérées comme des adultes par la société à laquelle elles appartiennent d'améliorer leurs qualifications techniques et professionnelles, de développer leurs capacites, d'enrichir leurs connaissances dans le but de terminer un niveau d'enseignement formel; d'acquérir des connaissances et des compétences dans un nouveau domaine et de rafraîchir ou d'actualiser leurs connaissances dans un domaine particulier. »

[3] Voir les paragraphes 56 à 59 dans le *Manuel CITE 1997 : www.uis.unesco.org/publications/ISCED97*.

Colonne 6 : *Orientation du programme*[3]
Les définitions suivantes proviennent du Manuel CITE 1997 :
Enseignement technique ou professionnel - Enseignement préparant les participants, sans autre formation, à l'exercice de métiers spécifiques. Lorsqu'achevé avec succès, il est sanctionné par un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail.
Enseignement préprofessionnel ou prétechnique – Programme principalement destiné à initier les participants au monde du travail et à les préparer à recevoir un enseignement professionnel ou technique. Il ne suffit pas d'avoir achevé ces programmes pour obtenir une qualification professionnelle exploitable sur le marché du travail. Il faut que 25% au moins de son contenu soit professionnel ou technique.
Enseignement général – Programme à caractère ouvert qui ne se concentre pas sur un domaine spécifique. Enseignement **pas** spécialement conçu pour préparer les participants à accéder à un groupe précis de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles/techniques plus poussées.

Colonne 7 : *Ce programme fait-il partie de la scolarité obligatoire ?*
L'enseignement obligatoire est définie comme étant la tranche d'âge et/ou les années d'études au cours lesquels les enfants et les jeunes personnes sont légalement tenus d'aller à l'école.

Colonne 8 : *Ce programme est-il spécifiquement conçu pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux ?*
L'enseignement répondant à des besoins éducatifs spéciaux est dispensé à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements du système d'enseignement ordinaire aux enfants handicapés ou qui échouent à l'école pour diverses raisons.

Colonne 9 : *Ce programme fait-il partie d'une éducation formelle ou non formelle ?*
Voir les définitions fournies ci-dessus.

Colonne 10 : *Ce programme est-il uniquement conçu pour des études à temps partiel ?*

Colonne 11 : *Des données sont-elles collectées pour ce programme ?*

Colonne 12 : *Ces données sont-elles comprises dans celles rapportées à l'UNESCO par le biais des questionnaires de l'ISU sur les statistiques de*
I-12 : *l'éducation ?*
Suivant les définitions fournies dans le Manuel d'instructions pour les Questionnaires ISU (voir la Section I ci-dessus) certains programmes **devant être** rapportés et renseignés peuvent ne présenter aucune donnée disponible. Comme la CITE vise à couvrir l'ensemble des programmes d'enseignement, qu'ils aient ou non des données disponibles, une réponse négative permettra à l'ISU
II-12 et III-12: d'identifier les programmes qui doivent être rapportés et leur importance par rapport à l'ensemble du système éducatif dans l'eventualité qu'une estimation soit fournie dans la colonne 13.
Normalement, cette case comportera une réponse négative puisque le Questionnaire de l'ISU demande aux rapporteurs d'exclure toute donnée relative à l'éducation des adultes et à l'enseignement non formel. Cependant, dans le but de favoriser une comparabilité des données à l'échelle internationale, il est important de préciser les cas dans lesquels une soustraction de ces données n'a pas été possible. Vous pouvez apporter plus de clarifications à la case OBSERVATIONS de la colonne 19.

Colonne 13 : *Nombre d'inscrits dans ce programme.*
Inscrire le nombre d'inscrits de chaque programme. Si l'effectif réel n'est pas disponible, veuillez fournir une estimation. Cette information est importante même si vous ne disposez que d'informations approximatives.
Veuillez indiquer les données manquantes ou non disponibles avec le symbole "m".
Veuillez indiquer les chiffres provisoires ou les estimations par un astérisque (*).

Colonne 14 : *Niveau de la CITE 97*
Définir le niveau CITE selon les critères de la CITE[4].
I-14 : Plusieurs des programmes listés dans cette section devraient déjà avoir été classés dans les Questionnaires de l'ISU.
Les colonnes précédentes pourraient aider à la désignation des niveaux. Essayez de fournir soit un seul niveau ou une fourchette de
II-14 et III-14 : niveaux CITE correspondant à chaque programme noté.

Colonne 15 : *Type d'enseignement ultérieur (destination) selon la CITE 97*
Enseignement ultérieur désigne le genre de programme ou d'activité auquel (à laquelle) mène un programme précis (destination). Voir l'Appendice pour plus de détails sur les désignations A, B et C propres à chaque niveau CITE.
III-15 : Veuillez choisir l'option pertinente : EF = éducation formelle, MT = marché du travail, autre : précisez.

Colonne 16 : *Quelles sont les qualifications* ***minimales*** *requises pour enseigner ce programme ? Référez-vous aux niveaux de la CITE si possible.*
Exemple : Un professeur peut être obligé d'avoir complété une maîtrise en biologie (niveau 5A de la CITE) pour pouvoir donner un cours de biologie au niveau secondaire ou pour enseigner au niveau primaire, un professeur aura à compléter le niveau secondaire (niveau 3A de la CITE), etc.

Colonne 17 : *Ce programme est-il dispensé dans un établissement* ***éducatif*** *?*
Ce critère important permet l'identification de programmes faisant partie du secteur d'éducation non formelle ou d'autres activités éducatives se déroulant en dehors d'établissements scolaires (par ex. cours d'ordinateurs à domicile sur CD-ROM ou cours par correspondance, etc.).

Colonne 18 : *Quel est l'organisme qui dispense ce programme ?*
Il s'agit de l'organisme responsable de la planification et du déroulement de ce programme. Comme exemple, il y a le gouvernement, les organismes non gouvernementaux (ONG), les entreprises privées ou les organismes communautaires. Veuillez inclure tout organisme pertinent.

Colonne 19 : *Observations*
Cette colonne permet de rajouter des explications en matière de définitions nationales pour certains items (par ex. enseignement des adultes) ou toute autre information concernant les spécificités du (des) programme(s) considéré(s).

[4]. *Manuel CITE 1997 :* www.uis.unesco.org/publications/ISCED97 .

Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux

Section I

Enseignement formel ou ordinaire (excluant l'éducation des adultes)

Les données se réfèrent au mois de ________________ 20 ______

1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	16	19
Titre du programme	Conditions minimales d'admission (p. ex.: âge, diplôme de l'enseignement secondaire général, diplôme du primaire, etc.)	Diplôme, accréditation ou certification obtenu(e) à la fin du programme	Âge théorique d'entrée	Durée théorique (en années)	Orientation du programme	Ce programme fait-il partie de la scolarité obligatoire ?	Ce programme est-il spécifiquement conçu pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux ?	Ce programme est-il uniquement conçu pour des études à temps partiel ?	Des données sont-elles collectées pour ce programme ?	Ces données sont-elles comprises dans celles rapportées à l'UNESCO ?	Nombre d'inscrits dans ce programme	Niveau de la CITE 97	Type d'enseignement ultérieur (destination) selon la CITE 97	Quelles sont les qualifications requises pour enseigner ce programme ? (Référez-vous aux niveaux de la CITE si possible).	Observations
	na = non applicable	na = non applicable			G=Général P=Pré-professionnel V=Technique ou professionnel	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non		0, 1, 2, 3, 4, 5^{1er}, 5^{2e}, 6	A, B, C	1, 2, 3, 4, 5, 6, Autre (veuillez spécifier)	

Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux

Section I (suite)

Enseignement formel ou ordinaire (excluant l'éducation des adultes)

1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14	15	16	19
Titre du programme	Conditions minimales d'admission (p. ex.: âge, diplôme de l'enseignement secondaire général, diplôme du primaire, etc.)	Diplôme, accréditation ou certification obtenu(e) à la fin du programme	Âge théorique d'entrée	Durée théorique (en années)	Orientation du programme	Ce programme fait-il partie de la scolarité obligatoire ?	Ce programme est-il spécifiquement conçu pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux ?	Ce programme est-il uniquement conçu pour des études à temps partiel ?	Des données sont-elles collectées pour ce programme ?	Ces données sont-elles comprises dans celles rapportées à l'UNESCO ?	Nombre d'inscrits dans ce programme	Niveau de la CITE 97	Type d'enseignement ultérieur (destination) selon la CITE 97	Quelles sont les qualifications requises pour enseigner ce programme ? (Référez-vous aux niveaux de la CITE si possible).	Observations
	na = non applicable	na = non applicable			G=Général P=Pré-professionnel V=Technique ou professionnel	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non		0, 1, 2, 3, 4, 5 ^{1er}, 5 ^{2e}, 6	A, B, C	1, 2, 3, 4, 5, 6, Autre (veuillez spécifier)	

Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux

Section II

Éducation des adultes (formelle et non formelle)

Les données se réfèrent au mois de __________________ 20 _______

1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Titre du programme	Conditions d'admission (si requises)	Diplôme, accréditation ou certification obtenu(e) à la fin du programme	Intervalle de l'âge d'entrée	Durée (suivez les instructions)	Orientation du programme (si requis)	Ce programme est-il spécifiquement conçu pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux ?	Ce programme fait-il partie d'une éducation formelle ou non formelle ?	Ce programme est-il uniquement conçu pour des études à temps partiel ?	Des données sont-elles collectées pour ce programme ?	Ces données sont-elles comprises dans celles rapportées à l'UNESCO ?	Nombre d'inscrits dans ce programme	Niveau de la CITE 97	Type d'enseignement ultérieur (destination) selon la CITE 97	Quelles sont les qualifications requises pour enseigner ce programme ? (Référez-vous aux niveaux de la CITE si possible).	Ce programme est-il dispensé dans un établissement éducatif ?	Quel est l'organisme qui dispense ce programme ? Inscrivez tous les organismes concernés.	Observations
	na = non applicable	na = non applicable			G=Général P=Pré-professionnel V=Technique ou professionnel	o = oui n = non	fe = formel nf = non-formel	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non		0, 1, 2, 3, 4, 5 ^{1er}, 5 ^{2e}, 6	A, B, C	1, 2, 3, 4, 5, 6, Autre (veuillez spécifier)	o = oui n = non		

Questionnaire sur les programmes d'enseignement nationaux

Section III

Autre éducation non formelle

Les données se réfèrent au mois de ________________ 20 ______

1	2	3	4	5	6	8	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Titre du programme	Conditions d'admission de base (si requises)	Diplôme, accréditation ou certification obtenu(e) à la fin du programme	Intervalle de l'âge d'entrée	Durée (suivez les instructions)	Orientation du programme (si requis)	Ce programme est-il spécifiquement conçu pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux ?	Ce programme est-il uniquement conçu pour des études à temps partiel ?	Des données sont-elles collectées pour ce programme ?	Ces données sont-elles comprises dans celles rapportées à l'UNESCO ?	Nombre d'inscrits dans ce programme	Niveau de la CITE 97	Débouchés	Quelles sont les qualifications requises pour enseigner ce programme ? (Référez-vous aux niveaux de la CITE si possible).	Ce programme est-il dispensé dans un établissement éducatif ?	Quel est l'organisme qui dispense ce programme ? Inscrivez tous les organismes concernés.	Observations
	na = non applicable	na = non applicable			G=Général P=Pré-professionnel V=Technique ou professionnel	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non	o = oui n = non		0, 1, 2, 3, 4, 5 1er, 5 2e, 6	ef= éducation formelle mt= marché du travail (autre: précisez)	1, 2, 3, 4, 5, 6, Autre (veuillez spécifier)	o = oui n = non		

Soumettre

APPENDICE

CITE 97 : DESCRIPTION DES NIVEAUX, DES CRITÈRES DE CLASSIFICATION ET DES SOUS-CATÉGORIES

0	ÉDUCATION PRÉPRIMAIRE	Critères principaux	Critères subsidiaires		Sous-catégories		
	Première étape de l'instruction organisée, visant essentiellement à préparer les très jeunes enfants à un environnement de type scolaire.	Doit être dispensé dans une école ou dans un autre centre d'accueil et être conçu pour répondre aux besoins d'apprentissage et de développement des enfants de trois ans au moins. Le personnel enseignant doit être suffisamment formé c'est-à-dire diplômé) pour dispenser un programme éducatif.	Le personnel enseignant doit être titulaire des diplômes correspondants; mise en oeuvre d'un programme ayant des contenus éducatifs.				
1	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRÉ (PRIMAIRE)	Critères principaux	Critères subsidiaires				
	Normalement conçu pour donner aux élèves un solide enseignement de base en lecture, écriture et mathématiques.	Début des études systématiques, caractéristiques de l'enseignement primaire, notamment en lecture, écriture et mathématiques. Accès aux établissements ou aux programmes d'enseignement primaire créés à l'échelon national. Le début des activités de lecture ne constitue pas à lui seul un critère suffisant pour classer un programme d'enseignement au niveau 1 de la CITE.	Dans les pays où l'âge de scolarité obligatoire (ou au moins l'âge auquel la quasi-totalité des élèves commencent leur formation) est postérieur au début de l'étude systématique des disciplines mentionnées, c'est la première année de la scolarité obligatoire qui doit être utilisée pour déterminer la limite entre les niveaux 0 et 1 de la CITE.				
2	ENSEIGNEMENT DU 1ER CYCLE DU SECONDAIRE	Critères principaux	Critères subsidiaires		Débouchés auxquels le programme est censé préparer les élèves		Orientation du programme
	Le premier cycle de l'enseignement secondaire prolonge, en général, le programme de base du primaire, bien qu'il soit d'ordinaire plus axé sur les disciplines enseignées et suppose souvent l'intervention d'enseignants plus spécialisés qui donnent leurs cours dans leur domaine de spécialisation.	Au début du niveau 2, les programmes doivent être ceux dans lesquels l'enseignement commence à être plus monovalent (un enseignant par discipline) et pour lesquels on fait appel à des enseignants plus spécialisés qui dispensent des cours dans leur domaine de spécialisation. Si ce point de transition dans l'organisation ne correspond pas à une coupure normale dans les systèmes éducatifs nationaux, il convient de subdiviser les programmes au stade où ceux-ci commencent à refléter ce changement d'organisation.	En l'absence toutefois de coupure distincte montrant ce changement d'organisation, il convient de créer une subdivision artificielle dans les programmes après la 6e année d'enseignement primaire pour marquer le passage du niveau 1 au niveau 2 de la CITE. Dans les pays où il n'y a pas de coupure dans le système entre le 1er et le 2e cycles de l'enseignement secondaire, et dans ceux où le 1er cycle dure plus de 3 ans, seules les 3 premières années qui suivent l'enseignement primaire doivent être comptées dans le 1er cycle du secondaire.	a	Programmes conçus pour préparer les élèves à accéder directement au niveau 3 dans une filière pouvant déboucher ultérieurement sur l'enseignement supérieur, autrement dit à des formations classées aux niveaux 3A ou 3B de la CITE.	Général	Enseignement pas spécialement conçu pour préparer les participants à accéder à un groupe précis de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles/techniques plus poussées.
				B	Programmes conçus pour préparer les élèves à accéder directement au niveau 3C.	professionnel	Enseignement préparant les participants, sans autre formation, à l'exercice de métiers spécifiques. Lorsque achevé avec succès, il est sanctionné par un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail.
				C	Programmes (dits parfois "finals") principalement conçus pour accéder directement au marché du travail à la fin de ce niveau.		
3	ENSEIGNEMENT DU 2E DEGRÉ DU SECONDAIRE	Critères principaux	Programmes modulaires		Débouchés auxquels le programme est censé préparer les élèves		Orientation du programme
	Phase finale de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. L'enseignement est souvent plus organisé par discipline qu'au niveau 2 et les enseignants doivent en général posséder un diplôme de niveau plus élevé ou plus spécialisé qu'à ce niveau 2.	La frontière séparant le 1er et le 2e cycles du secondaire dans les différents pays devrait être l'élément déterminant pour distinguer le niveau 2 du niveau 3. Pour accéder à ces programmes d'enseignement, il faut d'ordinaire avoir achevé une formation de niveau 2, ou une formation de base qui, conjuguée aux acquis de l'expérience vécue, démontre l'aptitude à maîtriser les disciplines enseignées au niveau 3 de la CITE.	Pour obtenir un diplôme dans un programme modulaire, il faut associer des blocs d'enseignements, ou modules, pour en faire un programme répondant à des exigences précises. Un seul module, toutefois, peut n'avoir ni débouché précis dans le système éducatif ou sur le marché du travail ni orientation particulière.	a	Programmes de niveau 3 conçus pour permettre d'accéder directement au niveau 5A de la CITE.	Général	Enseignement pas spécialement conçu pour préparer les participants à accéder à un groupe précis de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles/techniques plus poussées.
				B	Programmes de niveau 3 conçus pour permettre d'accéder directement au niveau 5B de la CITE.	professionnel	Enseignement préparant les participants, sans autre formation, à l'exercice de métiers spécifiques. Lorsque achevé avec succès, il est sanctionné par un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail.
				C	Programmes de niveau 3 qui, dans leur conception, ne conduisent pas directement au niveau 5A ou 5B. Par conséquent, ils débouchent directement sur le marché du travail, sur les programmes de niveau 4 ou d'autres programmes de niveau 3.		
4	Post-secondaire non-supérieur	Critères principaux	Types de programmes pouvant faire partie du niveau 4		Débouchés auxquels le programme est censé préparer les élèves		Orientation du programme
	Ces programmes se trouvent à la limite entre le 2e cycle du secondaire et le post-secondaire, même si, d'un point de vue national, ils peuvent clairement être rattachés soit à l'un, soit à l'autre de ces deux niveaux. Souvent ces programmes ne sont pas d'un niveau beaucoup plus avancé que ceux classés au niveau 3 mais ils servent à élargir les connaissances des participants qui ont déjà achevé une formation à ce niveau. Les élèves sont en général plus âgés que ceux des programmes de niveau 3. Durée des programmes : les programmes de niveau 4 durent en général entre 6 mois et 2 ans.	Les élèves accédant à des programmes de niveau 4 de la CITE ont en général achevé le niveau 3.	Premier type : formations professionnelles courtes dont les contenus ne sont pas assimilés à ceux de l'enseignement "supérieur" dans de nombreux pays ou dont les programmes ne répondent pas au critère de durée retenu pour le niveau 5B de la CITE, c'est-à-dire au moins deux années. Ces programmes sont souvent conçus pour les élèves qui ont terminé le niveau 3 mais leur accès n'est pas nécessairement subordonné à la possession d'un diplôme de niveau 3.	a	Programmes de niveau 4 conçus pour donner directement accès au niveau 5A ou 5B de la CITE.	Général	Enseignement pas spécialement conçu pour préparer les participants à accéder à un groupe précis de professions ou de métiers ou à des formations professionnelles/techniques plus poussées.
			Deuxième type : programmes affectés par les pays à l'enseignement secondaire du 2e cycle même si les élèves qui y accèdent ont en général déjà achevé un autre programme à ce niveau d'enseignement (deuxième cursus par exemple).	B	Programmes de niveau 4 qui, dans leur conception, ne conduisent pas directement au niveau 5A ou 5B de la CITE. Ils débouchent directement sur le marché du travail ou sur d'autres formations de niveau 4.	professionnel	Enseignement préparant les participants, sans autre formation, à l'exercice de métiers spécifiques. Lorsqu'achevé avec succès, il est sanctionné par un diplôme professionnel utilisable sur le marché du travail.
5	ENSEIGNEMENT DU 1ER CYCLE DU SUPÉRIEUR	Critères de classification retenus pour le niveau et les sous-catégories (5A et 5B)			Durée théorique cumulée des études		Position dans la structure nationale de délivrance de titres et diplômes
	Les programmes de niveau 5 ont des contenus d'enseignement plus approfondis que ceux proposés aux niveaux 3 et 4.	L'accès à ces programmes exige normalement l'achèvement avec succès d'une formation de niveau 3A ou 3B ou la possession d'une qualification équivalente de niveau 4A.					
5A	Programmes fondés sur un enseignement largement théorique et axés sur l'acquisition de compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant de grandes qualifications.	1. Les programmes ont une durée théorique cumulée minimale (dans le supérieur) de trois ans. 2. En général, les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme de recherche de haut niveau. 3. La réalisation d'un projet de recherche ou la soutenance d'une thèse peut s'avérer nécessaire. 4. Les programmes assurent le niveau de formation requis pour accéder à une profession exigeant de grandes compétences ou à un programme de recherche de haut niveau.		a	Catégories de durée : moins de 5 ans; 5 ans ou plus.	a	Catégories : premier diplôme, deuxième diplôme ou plus.
5B	Programmes ayant des contenus généralement plus pratiques et techniques ainsi qu'une finalité professionnelle plus précise qu'au niveau 5A.	1. Les programmes ont une orientation plus pratique et une finalité professionnelle plus précise que les programmes de niveau 5A et ne préparant pas les étudiants à accéder directement à des formations à la recherche de haut niveau. 2. Ils ont une durée minimale de 2 ans. 3. Leurs contenus sont en général conçus pour préparer les étudiants à intégrer une profession précise.		B	Catégories de durée : aucune.	B	Catégories : aucune.
6	ENSEIGNEMENT DU 2E CYCLE DU SUPÉRIEUR (CONDUISANT À UN DIPLÔME DE RECHERCHE APPROFONDIE)						
	Ce niveau est réservé aux programmes du supérieur qui conduisent à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau. Les programmes sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux.	1. Ce niveau exige la soutenance d'une thèse ou d'un mémoire publiable qui est le produit de travaux de recherche originaux et représente une contribution appréciable à la connaissance. 2. Ne doit pas reposer uniquement sur le travail effectué en cours. 3. Prépare les étudiants à enseigner dans les établissements proposant des formations de niveau 5A et à faire de la recherche dans le secteur public et l'industrie.					